



La réunion du 4 octobre 2010 n'a réuni que le collège des élus. Ces membres ont procédé à l'élection du Président de la CLE. Monsieur **Jean-Claude Richard** a été réélu.

### **Consultation sur le projet de SAGE**

Le Comité de bassin Loire Bretagne a délibéré le 26 janvier 2010 sur le projet de SAGE Vendée. Le Vice-Président de la CLE et l'animatrice se sont déplacés à cette occasion à Orléans.

Il s'agissait du dernier avis attendu sur le projet de SAGE dans le cadre de la consultation.

### **Comité de relecture pour l'évaluation environnementale**

Lors de la CLE du 30 novembre 2009, il a été acté la mise en place d'un comité de relecture pour du rapport d'évaluation environnementale.

Le comité de relecture s'est réuni le 22 janvier 2010 à Fontenay le Comte.

Il était composé de membres du Bureau de CLE et de techniciens des organismes clefs qui gravitent autour du SAGE. Ainsi, 17 membres ont vérifié la méthode élaborée par la cellule animation et ont pu formuler des modifications.

Ce Comité était présidé par M. Bossard, Vice Président de la CLE.

La CLE, réuni le 10 février 2010 a examiné les conclusions du comité et a acté le document

pouvant ainsi être joint au dossier d'enquête publique.

### **Enquête publique sur le projet de SAGE**

Comme il était prévu dans l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, celle-ci aurait dû se dérouler du 14 juin 2010 au 16 juillet 2010. Elle s'est effectivement terminée le 30 juillet 2010. La durée d'enquête a été globalement de 47 jours y compris avec la prolongation de 14 jours.

La commission d'enquête a décidé de prolonger la durée d'enquête suite au retard de la seconde parution dans la presse de l'avis d'enquête.

La commission d'enquête était composée de 3 membres titulaires et 1 suppléant.

Il est précisé que les 3 SAGE du Marais poitevin ont été mis à l'enquête dans la même période et selon la même procédure.

L'animatrice du SAGE a participé à différentes réunions et accordé du temps à la préparation de l'enquête :

- 26/03/2010 Réunion pour l'organisation concomitante des enquêtes publiques des 3 SAGE du Marais poitevin (lieu : DDT79, Niort). Cette réunion avec les services de l'Etat (79 & 85) a permis de vérifier les étapes clef de l'enquête et les moyens que devaient mettre en œuvre l'ensemble des parties (administration et maître d'ouvrage de l'enquête).
- 26/04/2010 Une rencontre a été organisée avec la commission d'enquête pour lui présenter la démarche et le contenu du SAGE (lieu : Damvix).
- Mois de mai 2010 : préparation des documents (CD et papier) à expédier à l'ensemble des communes



- 10/06/2010 Visite du périmètre du SAGE avec la commission d'enquête
- 05/08/2010 réunion technique avec la commission d'enquête (lieu : Oulmes) suivi d'une rencontre avec le Président de la CLE. Cette réunion a permis à la commission de recueillir les dernières informations pour parfaire son rapport avant remise au Préfet.

Le déroulement de l'enquête a été satisfaisant. Le Président de la Commission d'enquête a transmis le courrier d'engagement de la CLE dans l'ensemble des registres de dépôt des avis.

Il a apprécié cet engagement qui consiste à rendre compatible le SAGE avec le SDAGE notamment sur la mesure concernant la gestion quantitative.

L'avis formulé par la commission d'enquête est :

▪ **avis favorable sous réserve de le rendre compatible avec le SDAGE**

### Réécriture juridique avec accompagnement des Services de l'Etat

Afin d'intégrer les avis rendus (consultation + enquête publique) sur le projet de SAGE, la CLE a estimé nécessaire de réaliser une relecture juridique du projet. Le Président de la CLE s'y est engagé dans son courrier envoyé à la commission d'enquête publique.

Lors d'une réunion de travail le 16/09/2010 avec la DREAL Pays de la Loire et DDTM 85, il a été proposé que les services de l'Etat assiste la cellule animation du SAGE pour le travail de réécriture.

Les membres de la CLE ont acté ce principe le 29 octobre 2010. Le 04 novembre 10, une réunion de travail sur le SAGE Vendée avec la DREAL et la DDTM 85 a permis de mettre en évidence les dispositions et articles du SAGE devant faire l'objet d'une réécriture.

L'ensemble de ces éléments ont été présentés en Bureau de CLE le 13 décembre 2010.



### Animation auprès de la CLE

Suite la séance plénière de la CLE qui a eu lieu le 29 octobre 2010, les membres de CLE ont été invités à une visite du barrage de Mervent.

Le président du SIEUFM, Michel Bossard, a rappelé le rôle du syndicat et son fonctionnement. Puis un employé de la SAUR, délégataire, nous a fait visiter les locaux et expliqué le fonctionnement de l'usine.

Figure 3. Visite des installations du barrage de Mervent le 29/10/10



## Visite du barrage de Mervent Le 29 octobre 2010



## **ACTIVITES CONNEXES AU SAGE – ANNEE 2010 -**

NB : la liste des réunions pour lesquelles la cellule animation ou le Président de la CLE ont été dûment invités par courrier se trouve en ANNEXE 6.

### **Mise à jour site internet**

L'animatrice met à jour les données du SAGE sur le site [gest'eau](http://www.gesteau.eaufrance.fr/) <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

De plus, les documents soumis à enquête publique ont été mis en ligne sur le site <http://www.sevre-niortaise.fr/>.

### **Participation aux réunions niveau régional ou bassin**

L'animatrice a participé, en autres, aux réunions suivantes :

- 05/03/2010 : Réunion d'animateurs SAGE de la région Pays de la Loire animé par la DREAL Pays de la Loire / ONEMA / AELB
- 12/02/2010 forum de l'eau AELB CTT LACV
- 28/04/2010 Réunion des Présidents de CLE du district Loire Bretagne (organisé par l'AELB), Orléans

Le Président de la CLE a assisté au comité de bassin Loire Bretagne le 5 octobre 2010.

### **Participations diverses**

De même, l'animatrice a été associée au suivi d'études diverses concernant son territoire :

- Plan d'action de l'analyse stratégique des territoires (Territoire stratégique) (PIMP), 01/07/2010 Réunion de travail
- Réunion des CLE du SAGE SNMP et du Lay
- 28/10/2010 14h00 Réunion données SAGE - indicateurs suivi (Etat)

### **Classement des cours d'eau**

Dans le cadre de la révision du classement des cours d'eau, l'animatrice a assisté aux réunions suivantes :

08/06/10 : concertation au niveau de la DDTM 85

10/09/2010 : sortie de terrain sur l'Autize avec la DDTM l'IIBSN et la DREAL (ONEMA excusé)

08/10/2010 : concertation avec le SMMPBVSA

12/10/2010: réunion animée par l'animatrice au niveau du SAGE Vendée à Pissotte en présence des principaux intéressés par la révision du classement.

Le Président de la CLE a formulé une première proposition de classement aux services de l'Etat suite à ces réunions. Mais ces données n'ont pas été adoptées en CLE vu les délais très restreints pour répondre à la consultation de l'Etat.

Les membres de CLE ont toutefois reçu pour information la proposition lors de la CLE du 29 octobre 2010.



### **Suivi du Contrat Territorial Longèves**

Dans le cadre de la mise en place du Contrat Territorial sur le bassin de la rivière Longèves, l'animatrice du SAGE a participé aux réunions suivantes :

30/03/2010 réunion comité technique  
29/11/2010 réunion comité de pilotage et technique  
10-déc-10 réunion entre partenaires pour relecture des propositions

### **Réflexion pour la mise en place d'un Contrat Territorial sur la masse d'eau Vendée**

Les 3 communes riveraines de la masse d'eau Vendée ont exprimé à plusieurs reprises en 2010 leur intérêt pour mettre en place un programme de restauration de la rivière. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour l'information des élus :

- 18/03/2010 réunion d'information avec la présence de l'AELB
- 12/10/2010 lors du débat qui a pu s'engager sur la révision du classement des cours d'eau les élus des 3 communes concernées ont demandé à la cellule animation du SAGE une présentation très concrète de l'opportunité et la nécessité de faire un programme sur la masse d'eau

- 30/11/2010 réunion avec les conseillers municipaux des 2 communes (Fontenay le Comte absent), le Président de la CLE était présent

### **Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau**

Même si le SAGE n'est pas encore approuvé, un certain nombre de projets soumis à Autorisation ou Déclaration au titre de la loi sur l'eau est transmis à la Commission Locale de l'Eau pour information.

Le dossier n'est pas soumis aux membres de CLE pour avis par manque de temps.

Par contre, une analyse technique peut être réalisée par l'animatrice et peut faire l'objet de remarques au service instructeur.

## IV- Cellule Animation des SAGE - année 2010 -

Au sein de la cellule animation des SAGE, l'animatrice du SAGE Vendée suit de façon plus précise la mise en œuvre des inventaires (délimitation et caractérisation) des **zones humides**, du réseau hydrographique et des plans d'eau. Ce travail est réalisé en lien étroit avec le chargé de mission « zone humide » de la structure porteuse. Il faut en effet veiller à la prise en compte des modalités d'inventaires adoptées par les deux CLE en 2010 (SAGE Vendée : 17 mai 2010).

### **BILAN DE L'ACTIVITE ETUDE « ZONES HUMIDES »**

Pour l'animatrice, le début de l'année 2010 a été mis à profit pour la rédaction des « modalités d'inventaires des zones humides », puis au cours de l'année à la mise en œuvre des inventaires à l'échelle communale.

#### Genèse du programme<sup>1</sup>

La méthodologie élaborée en régie a pris en compte les grands principes énoncés dans une note de cadrage de 3 pages visée par l'AELB.

C'est ce document qui doit faire référence pour la méthode d'inventaire pour l'ensemble des communes du bassin versant.

Cette note préconise la création d'un comité scientifique (composition en ANNEXE 7) à l'échelle des deux SAGE et d'un comité technique pour chacun des deux SAGE.

#### Elaboration des « modalités d'inventaires »

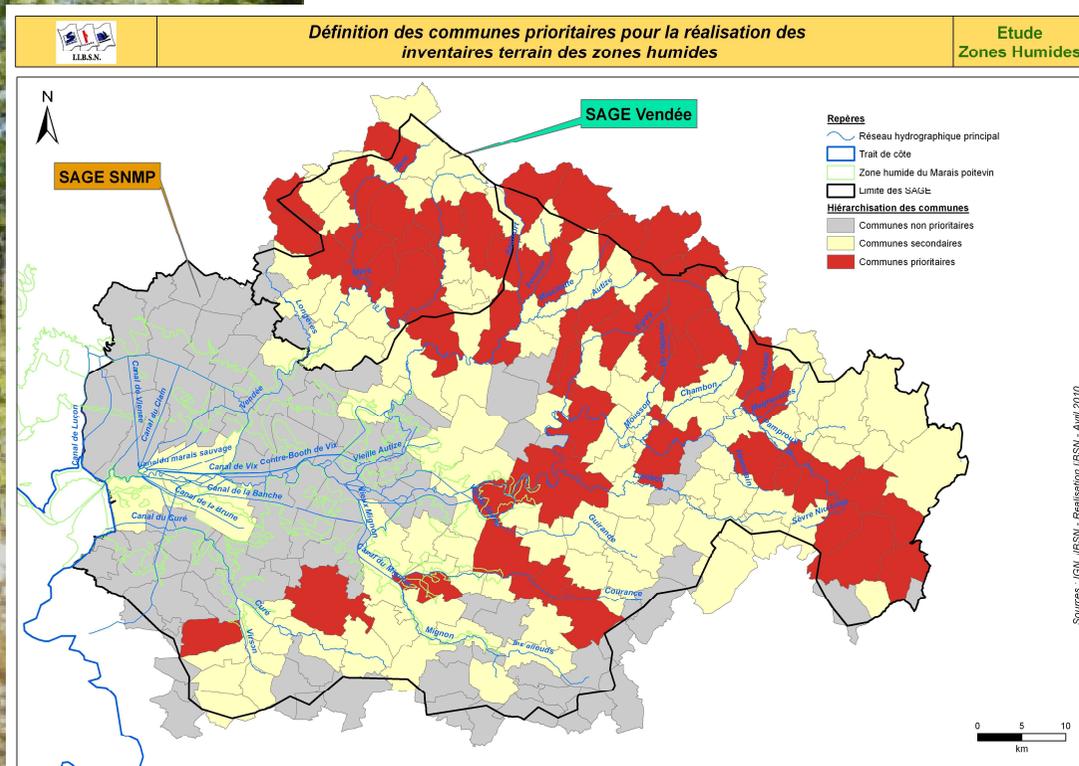
Les « modalités d'inventaires » ont fait l'objet d'une validation en Comité scientifique puis en comité technique avant le passage en CLE.

#### **Hiérarchisation des communes présenté en Comité scientifique du 24/03/2010**

Compte-tenu de l'étendue du territoire concerné, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui est le principal financeur de cette étude, demande à ce que soit établie une « hiérarchisation » des communes du territoire du SAGE, afin de prioriser les communes pour lesquelles il apparaît essentiel de procéder rapidement à un inventaire des zones humides. **L'objectif est notamment d'établir un plan de charge pour le Chargé de mission « Zones Humides » de la structure porteuse.**

La méthode employée pour cette hiérarchisation a été adaptée au territoire, en fonction des données disponibles, des enjeux identifiés dans le SAGE et a été validée en comité scientifique qui s'est réuni par deux fois (24/03/2010 et 27/04/2010) pour travailler sur cette méthode.

<sup>1</sup> Voir rapport d'activités 2009 pour plus de détails



Carte 3 **Définition des communes prioritaires par la réalisation des inventaires (hiérarchisation)**

### Protocole d'inventaire présenté en Comité scientifique du 27/04/2010

Le 27/04/2010, le Comité scientifique a pris connaissance en détail des modalités d'inventaire à savoir : caractérisation des habitats, des sols et hydrodynamisme.

La démarche d'expertise de terrain ainsi que la fiche de terrain ont été validées.

Il a été retenu lors de cette réunion le principe d'utiliser la base de données GWERN pour la bancarisation des données.

La première réunion a été animée par l'animatrice puis la deuxième réunion du comité scientifique a été co-animée avec le chargé de mission « zones humides ».

L'animatrice a contribué à la méthode de hiérarchisation ainsi qu'à la rédaction des « modalités d'inventaires ».

### Comité technique à l'échelle de chacun des SAGE

L'animatrice a assisté le chargé de mission « zones humides » dans l'animation des comités techniques.

- 06/05/2010 comité technique Zones humides du SAGE VND à Fontenay le Comte
- 19/05/2010 comité technique Zone Humide SAGE SNMP à Niort

Suite à ces trois réunions et aux remarques formulées, un document a été soumis à chacune des deux CLE. Il s'en est suivi :

- Validation par la CLE Vendée le 17 mai 2010
- Validation par la CLE SNMP le 1<sup>er</sup> juin 2010

*NB : les « modalités d'inventaires » devaient être validées par la CLE avant l'expiration de leur arrêté de composition. De nombreuses communes étaient en attente de cette méthodologie pour pouvoir réaliser l'inventaire des zones humides.*



## *Suivi et accompagnement des inventaires à l'échelle communale*

Le travail de l'animatrice consiste en l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de l'inventaire. Deux cas de figure se présentent du fait de l'organisation actée dans les « modalités d'inventaires ».

### **Communes prioritaires**

Lorsque la commune est considérée comme « prioritaire », cette tâche revient au chargé de mission « zones humides ».

L'animatrice assiste aux réunions des communes concernant le périmètre du SAGE Vendée dans le but d'acquérir une meilleure connaissance du territoire.

En 2010, l'animatrice a suivi les communes suivantes appartenant au périmètre du SAGE Vendée :

- Foussais Payré (rencontre avec le Maire, 2 réunions du groupe)
- Vouvant (rencontre avec le Maire, 2 réunions du groupe, conseil municipal)
- Thouarsais Bouildroux (rencontre avec le Maire)
- Puy de Serre (rencontre avec le Maire)

Les réunions du groupe d'acteurs locaux sont l'opportunité pour l'animatrice de rappeler les dispositions du projet de SAGE Vendée et de

débattre sur des sujets concernant la gestion de l'eau.

Les réunions en conseil municipal sont une occasion privilégiée de pouvoir mettre en évidence les points de la gestion de l'eau qui doivent être pris en compte dans le document d'urbanisme.

Une réunion spécifique avec le Maire de Saint Maurice des Noues a été réalisée le 13 septembre 2010. Cette rencontre a permis au Président de la CLE d'expliquer le pourquoi de l'étude et de tenter de répondre aux inquiétudes qui s'exprimaient au niveau communal.

### **Communes dites « non prioritaires » ou « secondaire »**

Par contre, pour les communes dites « non prioritaires » ou « secondaire », l'Institution offre une possibilité de délégation de maîtrise d'ouvrage qui vaut « regroupement » pour les financeurs. Le Conseil d'administration de l'Institution a approuvé ce principe le 17 juin 2010.

En étroite collaboration avec la direction de l'IIBSN, l'animatrice a participé à l'élaboration du cahier des charges, au choix du prestataire (dépouillement des offres), suivi du déroulement de l'étude, vérification des produits de l'étude, etc.

Elle vérifie sur son territoire les communes qui devraient faire l'objet d'un inventaire en priorité (document d'urbanisme en cours d'élaboration par exemple, ...) et leur propose la possibilité de la délégation de maîtrise d'ouvrage.

L'animatrice n'assiste pas à toutes les réunions au niveau communal engagées en 2010 dans cette délégation de maîtrise d'ouvrage. Par contre, elle est un interlocuteur pour l'ensemble



des communes du bassin sur la procédure à suivre et le déroulement administratifs du projet à l'échelle communale.

Elle explicite notamment l'ensemble des leviers de communication qui sont à mettre en œuvre par la commune.

A titre exceptionnel pour l'année 2010, l'animatrice a animé la première réunion du groupe d'acteurs sur les communes suivantes :

- |                         |           |
|-------------------------|-----------|
| • FONTAINES             | SAGE SNMP |
| • NIEUL-SUR-L'AUTISE    | SAGE SNMP |
| • VELLUIRE              | SAGE SNMP |
| • SERIGNE               | SAGE VND  |
| • MOUZEUIL SAINT MARTIN | SAGE SNMP |

En effet, ces communes sont en cours de finalisation de leur document d'urbanisme. Si celui-ci n'était pas adopté avant la fin de l'année, la démarche d'élaboration devait prendre en compte tous les nouveaux éléments exigés par la loi Grenelle II. L'absence d'inventaire des zones humides était un des éléments bloquants pour l'avancée de ces documents.

L'IIBSN a fourni au cabinet d'urbanisme dans un premier temps une carte de pré localisation « améliorée » par le groupe d'acteurs. Dans un second temps, ces communes vont faire l'objet d'un inventaire exhaustif.

Liste des réunions auxquelles à assisté l'animatrice pour les Communes dites « non prioritaires » ou « secondaire »

01/06/2010 9h30 Scillé groupe agricole de la carte communale, explication sur l'inventaire des zones humides

08/06/2010 13h30 RDV avec le Maire de Thouarsais Bouildroux pour la mise en place de l'inventaire

puis vers 15h RDV avec le Maire à Nieul sur l'Autise pour la mise en place de l'inventaire"

09/06/2010 10h00 RDV avec le Maire de Breuil Barret et DDT pour la mise en place de l'inventaire

30/06/2010 9h30 Nieul sur l'autize ouverture des plis zones humides

29/09/2010 9h Nieul sur l'Autize réunion du groupe d'acteurs locaux

08/11/2010 14h30 Sérigné première réunion du groupe d'acteurs Zones humides

09/11/2010 9h30 Mouzeuil Saint Martin Inventaire première réunion du groupe d'acteurs Zones humides

10-nov-10 9h30 Velluire première réunion du groupe d'acteurs Zones humides

15/11/2010 16h Rencontre avec le Maire de Fontaines puis première réunion du groupe d'acteurs Zones humides

23/11/2010 14h Saint Michel le Cloucq Rencontre avec le Maire puis première réunion du groupe d'acteurs Zones humides

30/11/2010 14h Sérigné Réunion du groupe d'acteurs locaux sur le terrain

09/12/2010 9h00 Saint Michel le Cloucq Réunion du groupe d'acteurs locaux sur le terrain

16/12/2010 9h30 Scillé Rencontre avec le Maire puis première réunion du groupe d'acteurs Zones humides



### « Porté à connaissance » des modalités d'inventaires

Afin que les « modalités d'inventaires » soient bien considérées comme l'unique cadre méthodologique pour l'inventaire des zones humides, l'animatrice a pris contact avec un ensemble de partenaires qui peuvent être prescripteurs de l'inventaire.

Il s'agit notamment des services de l'Etat, instructeurs des documents d'urbanisme.

Aussi ces différents services ont été rencontrés pour leur présenter la démarche, le cadre réglementaire et le document acté par les CLE :

- DDT 79 : 09/07/2010, service de Mme LASSALLE
- DDT 85 : contacts téléphoniques avec l'équipe de Mme Sappey, réunion le 09/06/2010
- DDTM 17 : 01/09/2010, service de M. HALIOUA

Les structures de Pays sont souvent porteuses de l'élaboration de SCOT et conseille les communes pour leur PLU. Elles peuvent aussi être les échelles intéressantes pour regrouper les communes pour la commande publique d'inventaire. A ce titre, des rencontres ont été réalisées avec :

- Le Pays d'Aunis : le 03/09/2010, rencontre de la directrice et animatrice

- Le Pays Haut Val de Sèvre 16/09/2010 Présentation en comité syndical

Des réunions d'informations ont été réalisées auprès :

- Des techniciens de rivières et animateurs de bassin versant le 06/07/2010
- Des CAUE

Le chargé de mission zones humides ou l'animateur du SAGE SNMP ont eux aussi réalisé une communication notamment auprès des chambres départementales d'agriculture et propriétaires privés.

Une plaquette d'information à l'intention des élus a été mise au point par l'animatrice.

### Participations à des journées techniques sur la thématique « zones humides » ou biodiversité

De plus, l'animatrice du SAGE a participé, avec le chargé de mission « zones humides », à la journée de formation et d'échanges SIG « Milieux Aquatiques » dispensée par le Forum des Marais Atlantiques le 15-juin-10.

Elle a aussi participé au 9ème Conseil des Marais sur la thématique des zones humides organisée par le FMA le 04/02/2010.

Le Conseil général de la Vendée a organisé le 07-décembre-10 une formation en pédologie à la Mothe Achard (85). Animé par Christophe Ducommun, responsable du programme IGCS Pays de la Loire, cette formation a permis à l'animatrice et au chargé de mission « zones humides » d'éviter les « pièges » de la description des sols hydromorphes.



L'animatrice a participé à la Journée biodiversité à Chizé (79) le 18/06/2010.

### Amélioration des outils de pré-localisation : Indice de confiance

Sur la partie socle, il s'avère que les pré-localisations Agrocampus Ouest et DREAL Pays de la Loire sont les deux outils les plus fiables et de bonne qualité.

Par contre, l'outil de pré localisation fourni par l'Agrocampus est trop imparfait sur des secteurs planes et en contexte sédimentaire (exemple ci-dessous Carte 4 ).

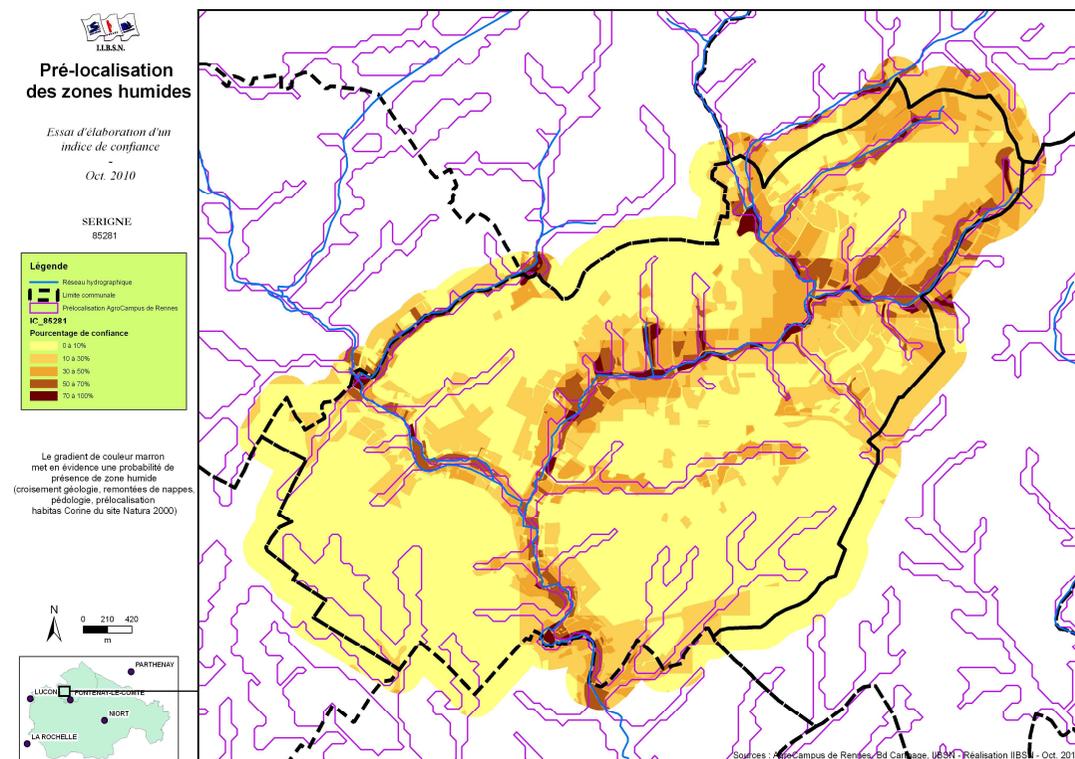
Face à ce constat, l'animatrice a travaillé avec l'appui de la géomaticienne à la réalisation d'un outil de pré localisation sur la base d'un croisement de données exploitable à l'échelle d'une commune (géologie, pédologie, remontée de nappes, etc).

Un ensemble d'études avec des données numérisées sont intégrés au SIG. Pour chaque information, un coefficient de pondération est affecté. En un point donné, un cumul des points est réalisé. Plus une zone recueille de points, plus il y a de chance de rencontrer une zone humide. On parle ainsi d'indice de confiance.

Les informations structurales suivantes sont les plus intéressantes car elles sont homogènes à l'échelle du territoire d'étude. Mais l'échelle de production de la donnée n'est pas, la plupart du temps, très précise.

Cet outil se révélera très utile pour vérifier les données produites par des bureaux d'études là où les autres pré-localisations sont trop incertaines. Il permet aussi de mieux comprendre la répartition des zones humides sur un territoire en fonction du contexte pédologique et géologique. Cette carte donne donc une « tendance » sur la commune.

Carte 4 **Indice de confiance sur la commune de Sérigné (partie sur socle et sur sédimentaire)**





## **TABLEAU DE BORD DES SAGE**

Le tableau de bord est un outil du SAGE qui permet :

- de suivre la mise en œuvre des préconisations
- d'évaluer l'efficacité des préconisations dans l'atteinte de l'objectif
- de communiquer sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et sur l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages
- de contribuer à adapter les orientations futures de gestion du bassin versant

Suite à l'approbation du SAGE, un tableau de bord devra être mis en place. La liste des indicateurs indiqués dans le projet de SAGE n'est pas à proprement parlé ce tableau de bord.

Il s'agira de montrer le caractère opérationnel du suivi : tableau de bord du SAGE (indicateurs d'actions) et connaissance qualité de l'eau, mais également qui en est le responsable, et préciser les moyens financiers (ex : pérennité de la CLE, de la structure d'appui...) et montrer que ces indicateurs permettront de s'assurer que les effets de la mise en œuvre du plan sont conformes (ou non) aux prévisions du rapport environnemental.

Le cadre et le contexte pour la récupération des données sont des aspects très importants pour le bon fonctionnement de l'outil. La gestion et l'organisation de ces données via une base de donnée liée à un Système d'Information Géographique (S.I.G.) est utilisée.

Dans le cadre de l'étude « zones humides » en 2010, l'animatrice du SAGE a travaillé au cours du second trimestre à un inventaire des données disponibles ou à récupérer auprès de partenaires sur cette thématique à l'échelle des deux SAGE.

Pour une bonne structuration de la donnée, ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec la géomaticienne de l'IIBSN.

Un certain nombre de partenaires ont été sollicités par courriel, courrier ou ont été rencontrés pour pouvoir recueillir cette donnée.  
02/07/2010 rencontre du PIMP à Coulon : explication respective des inventaires réalisés, récupération des atlas communaux  
21/10/2010 Syndicat du Vivier : récupération de données



## **BILAN FINANCIER**

### **Enquête publique du SAGE Vendée**

Défraiement commission d'enquête	10 077 ,97€
Frais de publication	5 022,02 €
Frais de reproduction dossiers	2 116,92 €
	<b>17 216,91€</b>

### **Fonctionnement (salaire + charges)**

**46 956,07 €**

**TOTAL                                    64 172,98 €**

*NB : Ce montant ne prend pas en compte les amortissements de matériel.*